



COMpte-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 6 NOVEMBRE 2017 à 19 HEURES

Présents: MM VOUDON, LESAGE, FOUCHIER, GAUVIN, RIPOCHE, BURBAUD, LAIDET Alain, PINAUD, COUVIDAT, GODICHAUD, JEAN, Mme ROY Marie-Annick, Mme RODET, MM.MESNARD, VIGNAUD, TRAINAUD, LAIDET Michel, BONNEAU, Mme VANDESTICK, Mme ROY Françoise, Mme ROBERT-MORISSET, MM LABROUSSE, ROY Francis, BOURINET, PANNETIER, PHELIPPEAU, PREVOST, TURQAT, CHAUVET.

Excusés : MM DESSIREIX, DEVIGE, COBERAC, Mme BASSET,

PROJET DU POLE ENFANCE A ROUILLAC

Madame BUA Frédérique, architecte désigné, présente les plans du futur projet et le conseil l'approuve et décide le lancement du Dossier de consultation des entreprises.

ASSAINISSEMENT- EAU POTABLE

-Après lecture du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2016 et celui d'assainissement non collectif 2016, ces derniers sont approuvés à l'unanimité.

-Après discussions, le conseil communautaire décide de prendre la compétence assainissement collectif sur tout le territoire de la communauté de communes à compter du 1^{er} Janvier 2018. Les assainissements existants de Rouillac, Genac, Marcillac et Vaux-Rouillac sont transférés à la CdC. Une modification des statuts de la CDC est en cours.

- Le Président rappelle à l'assemblée que la compétence GEMAPI revient obligatoirement à la CdC à compter du 1^{er} Janvier 2018 et qu'une décision concernant la gestion de cette compétence sera définie à la prochaine réunion.

- Le dossier de consultation des entreprises pour les travaux d'assainissement collectif au bourg de Gourville est lancé avec remise des plis le 22 novembre 2017.

PERSONNEL

Il est institué le RIFSEEP pour les adjoints techniques et les agents de maîtrise après avis du CT

Le poste d'adjoint administratif créé au conseil dernier est modifié par un poste d'adjoint administratif stagiaire à temps complet avec expérience souhaitée en finances publiques pour le Pôle assainissement-eau

Un poste au service administratif à temps complet est créé au grade d'attaché avec des missions spécifiques en prévision du remplacement de la DGS.

REMBOURSEMENT TAXES FONCIERES

Des remboursements de taxes foncières sont accordés correspondant aux logements mis à disposition des communes comme suit : Commune de Marcillac-Lanville : 821 € ; commune de Rouillac : 449.08 € ; commune de St Amant de Nouère : 571 € ; commune de Mareuil : 646 €

DIVERS

Réunion des maires : réception des travaux FDAC 2017 le mercredi 15 novembre 2017 à 8h30

Réunion du COPIL PROJET DE TERRITOIRE : lundi 13 novembre 2017 à 18 h

Réunion du PLUI PADD : Mercredi 15 novembre 2017 à 9h30

Prochaine réunion du conseil communautaire : le LUNDI 4 Décembre 2017

A 20h45, le président lève la séance.